

## **TARIF A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2016**

Tél. : 04 77 32 46 53  
Fax : 04 77 33 88 63

Saint-Etienne, le 29 septembre 2016

[bgm@notaires.fr](mailto:bgm@notaires.fr)

Madame, Monsieur,

En application du décret 2016-230 relatif aux tarifs de certains professionnels du droit et au fonds interprofessionnel de l'accès au droit et à la justice, et de l'arrêté du 26 février 2016, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 les tarifs des notaires ont été modifiés.

Nous vous invitons à consulter les décret et arrêté pour connaître les tarifs mis à jour des principaux actes et diligences effectués par l'Etude, disponibles à l'étude et consultables par internet sur les liens suivants :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032115195&categorieLien=id>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/26/EINC1605792A/jo/texte>

Nous attirons votre attention sur le fait que restent régies par l'ancien tarif :

1°) les prestations effectuées avant le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;

2°) les prestations ayant donné lieu, avant le 1<sup>er</sup> mars 2016 :

Au versement par le client d'un acompte ou d'une provision même si sa réalisation est postérieure au 1<sup>er</sup> mai 2016,

Ou à l'engagement de frais ou débours par le notaire.

Le fait générateur de l'application de l'ancien ou du nouveau tarif est la première prestation réalisée.

**A compter du 1er Octobre 2016 et jusqu'au 31 Décembre 2016**, et conformément à l'article A. 444-174 du Code de commerce, la SCP pratique le taux maximal de remise:

**. de 40 % applicable, pour l'ensemble des actes mentionnés à l'article R 444-13 dudit code, à la part d'émolument calculée sur les tranches d'assiette supérieures ou égales à 10 millions €.**

Conformément à l'article L. 444-1, alinéa 3, du Code de commerce et à l'annexe 4-9, 4° du même Code, certaines prestations non prévues par le tarif peuvent donner lieu à la perception d'honoraires libres, faisant l'objet préalablement d'une convention d'honoraires écrite mentionnant leur montant ou le mode de calcul permettant leur détermination.

Pour tout complément d'information nous vous invitons à consulter notre site <http://brun-gonon-maggioli-st-etienne.notaires.fr>.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Me BRUN**

**Me GONON**

**Me MAGGIOLI**